

Etudiant ou stagiaire de la formation continue ?

*Lorsque vous entrez à l'Université, en fonction de votre situation, vous devez vous inscrire soit en tant qu'étudiant soit en tant que **stagiaire de la formation professionnelle**.*

Comment déterminer votre statut

Si vous répondez à l'une de ces situations vous devez vous inscrire en tant que **stagiaire de la formation continue** :

- + Toute personne en reprise d'étude
- + Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi
- + Bénéficiaire d'une allocation versée par Pôle emploi (ARE, ASS...)
- + Bénéficiaire du RSA
- + Vous préparez ou avez bénéficié d'une validation des acquis par le biais d'une VAP ou d'une VAE

Votre interlocuteur est la Direction de la Formation Continue

*209 Boulevard de Vanteaux
Campus de Condorcet
87000 Limoges*

Vous pouvez nous contacter pour tout renseignement ou pour prendre **rendez-vous** avec une conseillère :

05 87 50 68 50 / dfc@unilim.fr

Vous pouvez également visiter notre site internet : www.unilim.fr/dfc



ATTENTION : un mauvais choix peut notamment vous conduire à une radiation de Pôle Emploi, à la suppression du RSA ou de vos allocations perçues au titre du chômage etc ...